

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

AMENDEMENT

N° CD1157

présenté par
Mme Panonacle, Mme Hérin et Mme Mauborgne

ARTICLE 8 TER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.